

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue par vidéoconférence enregistrée à huit clos le 27 avril 2021, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Présents :

monsieur Marc-Olivier Labelle, maire
monsieur Michael Steimer, conseiller district #1,
madame Marie-Pierre Chalifoux, conseillère district #2,
monsieur Michel Saint-Jacques, conseiller district #3,
madame Catherine Lapointe, conseillère district #4,
monsieur Michel Larente, conseiller district #6,

Les membres présents forment le quorum.

Absent (s) : monsieur Marc Bertrand, conseiller district #5,

Est aussi présent :

monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire est ouverte à 19 heures et présidée par monsieur Marc-Olivier Labelle, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

2.

2021-04-R077

ADOPTION DU CONTENU DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec a été signifié à tous les membres du conseil ;

Il est proposé par monsieur Michel Larente,
appuyé par madame Catherine Lapointe

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'accepter le contenu de l'avis de convocation ci-après :

- 1 Ouverture de la séance;
- 2 Adoption du contenu de l'avis de convocation;
- 4.1 Poste de président d'élection municipale du 7 novembre 2021 pour la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil;
- 7.1 Option de renouvellement du contrat de déneigement pour les années 2021-2022 et 2022-2023;
- 11.1 Mandat à la firme Coursol Miron architectes pour la fourniture des services professionnels en architecture et en ingénierie pour la nouvelle caserne ;
- 12 Période de questions;
- 13 Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

4.1

2021-04-R078

POSTE DE PRÉSIDENT D'ÉLECTION MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 2021 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier a présenté une demande à la Commission municipale du Québec pour ne pas agir à titre de Président d'élection pour l'élection 2021;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier n'a pas d'adjoint;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier a communiqué avec la Commission municipale du Québec et que celle-ci lui a confirmé qu'il doit nommer son remplaçant et ensuite aviser la Commission municipale du Québec ;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier a communiqué avec monsieur Marc Poulin et que celui-ci est disponible pour exécuter la fonction du président d'élection;

Il est proposé par madame Catherine Lapointe,
appuyée par monsieur Michel Larente

et résolu :

De recommander monsieur Marc Poulin pour agir comme président d'élection lors de l'élection générale qui sera tenue le 7 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Commission municipale du Québec

7.1

2021-04-R079

OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LES ANNÉES 2021-2022 ET 2022-2023

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoit au point 1.20 une option de renouvellement pour une période de 2 ans aux mêmes conditions pour la saison 2021-2022 et la saison 2022-2023, à l'exception du prix qui sera majoré en fonction de l'indice des prix à la consommation établi par Statistiques Canada, région de Montréal;

CONSIDÉRANT que nous sommes à la fin du contrat 2018-2021;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire se prévaloir de l'option de renouvellement de deux (2) ans;

Il est proposé par madame Catherine Lapointe,
appuyée par monsieur Michel Saint-Jacques

et résolu :

Que le conseil municipal accepte l'option de renouvellement de deux (ans) relativement au contrat de déneigement pour la saison 2021-2022 et la saison 2022-2023 avec l'entrepreneur 9244-1369 Québec inc.

D'accepter l'augmentation mentionnée au point 1.20 du devis étant l'indice des prix à la consommation établi par Statistiques Canada, région de Montréal pour la saison 2021-2022 et la saison 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Transport Heatlie
Monsieur Michel Lavoie, directeur des travaux publics
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

11.1

2021-04-R080

MANDAT À LA FIRME COURSOL MIRON ARCHITECTES POUR LA FOURNITURE DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE POUR LA NOUVELLE CASERNE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a procédé par invitation publique sur le site de SEAO pour recevoir des soumissions pour la fourniture des services professionnels en architecture et en ingénierie pour la nouvelle caserne;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu sept (7) soumissions pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, à savoir:

CIMAISE	247 576 \$ plus taxes
CMA (Coursol - Miron - Architecte)	157 500 \$ plus taxes
Z & D architecte	265 000 \$ plus taxes
Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c.	426 055 \$ plus taxes
Groupe Marchand Architecte & Design Inc. (GMAD)	399 500 \$ plus taxes
VBGA Architectes (Viau Bastien Gosselin Architectes)	373 300 \$ plus taxes
DG3A Architectes	255 934 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été analysées par pondération, la soumission de la compagnie Coursol - Miron - Architecte se chiffre à 157 500 \$;

CONSIDÉRANT que le Comité de sélection recommande la compagnie Coursol - Miron - Architecte;

Il est proposé par monsieur Michel Larente,
appuyé par madame Marie-Pierre Chalifoux

et résolu :

Que le conseil municipal accepte la recommandation du Comité de sélection pour les services professionnels en architecture et en ingénierie pour la nouvelle caserne, au montant de 157 500 \$ plus taxes applicables présenté par la compagnie Coursol - Miron - Architecte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Coursol – Miron – Architecte
M. Sylvain Modérie, directeur service sécurité incendie
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

12.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Marc-Olivier Labelle, maire ouvre la période de questions à 19 h 13 pour se terminer à 19 h 14.

Aucune personne ne demande à se faire entendre.

13.

2021-04-R081

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Catherine Lapointe, appuyée par monsieur Michel Larente et résolu :

De lever la séance extraordinaire à 19 h 15 considérant que le contenu de l'avis de convocation est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**Marc-Olivier Labelle,
Maire**